



# Rivière Chaudière

## Deuxième rapport du Comité expert sur la contamination résiduelle de la rivière Chaudière par les hydrocarbures pétroliers

### Évaluation de l'état de la rivière Chaudière

Ce rapport, rédigé à partir de données scientifiques analysées de manière rigoureuse, fait état des résultats obtenus par le plan de gestion de la contamination résiduelle de la rivière Chaudière, annoncé en mai 2014, et présente les recommandations proposées pour 2015-2017.

Rappelons que, dans le cadre du premier rapport, le Comité expert sur la contamination résiduelle de la rivière Chaudière par les hydrocarbures pétroliers proposait un plan de gestion visant cinq grands objectifs, soit la caractérisation de la contamination des sédiments, l'évaluation de leur toxicité, l'évaluation du risque environnemental associé à leur contamination, le nettoyage de la rivière et le suivi environnemental de cette dernière. Tous les projets prévus dans ce plan ont été mis en œuvre.

#### Principaux constats du deuxième rapport

- Bien que la rivière Chaudière porte encore les traces du déversement de pétrole du 6 juillet 2013, son état s'améliore avec le temps. La contamination des sédiments de la rivière Chaudière par les hydrocarbures pétroliers a diminué de façon marquée de 2013 à 2014, tant en termes d'étendue qu'en termes de concentrations mesurées.
- Il reste toutefois des endroits, dans les 15 premiers kilomètres de la rivière, où les teneurs excèdent les critères.
- Les sédiments du lac Mégantic, devant le parc des Vétérans et près de la marina, sont contaminés par les hydrocarbures pétroliers et les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP).
- Les sédiments à proximité des prises d'eau potable et dans la Moyenne Chaudière en aval de Saint-Georges sont peu ou pas contaminés.

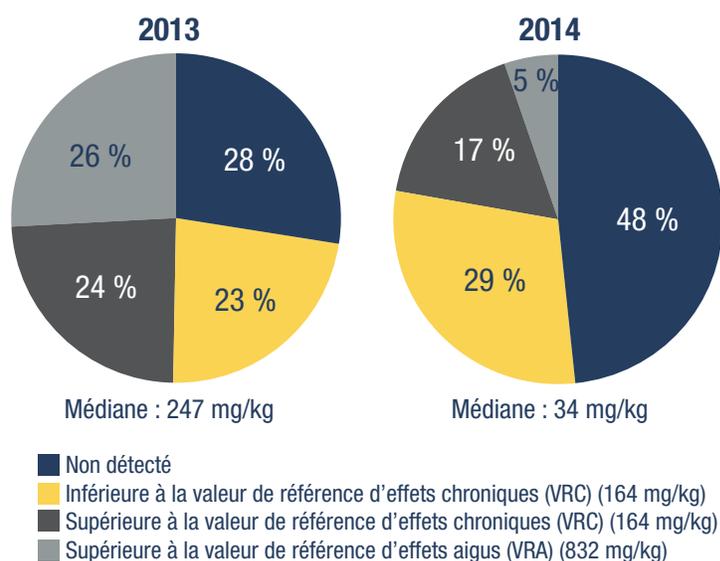


Figure 1 : Distribution des 131 stations d'échantillonnage de sédiments visitées en 2013 et en 2014 dans les quatre classes de concentrations d'hydrocarbures pétroliers C<sub>10</sub>-C<sub>50</sub>



- Dans les sédiments contaminés par les hydrocarbures pétroliers, la communauté benthique (l'ensemble des organismes qui vivent sur le fond d'un lac ou d'un cours d'eau) semble appauvrie en comparaison de celle que l'on retrouve dans les sédiments qui sont peu ou pas contaminés. Cependant, la communauté benthique de la Haute Chaudière, touchée en 2013, a montré des signes de rétablissement en 2014.
- En 2014, les poissons de la rivière Chaudière présentaient des taux élevés d'anomalies physiques, notamment de l'érosion et des déformations des nageoires. Ces taux élevés sont attribuables, selon toute vraisemblance, au déversement de pétrole de juillet 2013. Cependant, ce déversement n'a pas eu d'effet important sur les teneurs en contaminants dans les poissons.
- Les travaux d'enlèvement des sédiments contaminés réalisés à l'automne 2014 au point kilométrique (PK) 4,5 ont fait diminuer de façon marquée le niveau de contamination dans ce secteur.



## Recommandations du Comité expert pour la période 2015-2017

- Documenter davantage la contamination des sédiments par une caractérisation complémentaire de certaines zones d'accumulation de sédiments, soit le secteur du PK 4,5 et 23 zones potentielles d'accumulation de la Haute Chaudière (échantillonnage terminé et analyse en cours).
- Compléter l'intervention entreprise en 2014 au PK 4,5 par World Fuel Services Inc. et par World Fuel Services Corporation et Western Petroleum Co., soit la remise en état des lieux et leur végétalisation (opération terminée).
- Poursuivre le suivi de la communauté des macroinvertébrés benthiques (échantillonnage terminé et analyse en cours).
- Reprendre la caractérisation des sédiments aux 131 sites échantillonnés dans la rivière Chaudière en 2013 et en 2014, ainsi qu'à quelques stations supplémentaires identifiées en 2014, afin de suivre l'évolution temporelle de la contamination des sédiments (2016-2017).
- Refaire le suivi de la communauté de poissons (2016-2017).

## Le travail se poursuit

- Le Ministère s'engage à mettre en œuvre les différentes recommandations faites par le Comité expert.
- Les suivis requis seront poursuivis tant et aussi longtemps que cela sera nécessaire.
- Si d'autres travaux étaient jugés nécessaires par le Comité expert, le Ministère y donnerait suite.

**Pour en savoir plus :** [www.mddelcc.gouv.qc.ca/lac-megantic](http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/lac-megantic).